

Comité Syndical du 12 février 2020

Délibération n°08/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le douze février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 janvier 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Jacques Chabot, Philippe Bouty, Didier Villat, William Jacquillard, Mathieu Hazouard, Daniel Sauvaitre, Xavier Bonnefont et François Elie.

Mesdames Jeanne Filloux, Marie-Claude Guionnet, Annette Feuillade et Danielle Chauvet.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jérôme Sourisseau et Jean-Hubert Lelièvre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membres consultatifs présents : Monsieur Andreas Koch et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Cartoon Movie – Mars 2020

Avec près de 900 producteurs, investisseurs et distributeurs issus de 35 pays, le Cartoon Movie est le forum européen de coproduction de longs métrages d'animation, un rendez-vous incontournable qui offre aux acteurs du secteur l'occasion de visionner tous les projets de films européens, qu'ils soient au stade de concept, du développement ou de la production.

Avec le Cartoon Games & Transmédia, organisé en amont du Cartoon Movie, qui permet la rencontre entre les producteurs d'animation et les sociétés de jeu vidéo, l'objectif est de créer des synergies entre ces deux secteurs complémentaires et d'encourager les producteurs de longs métrages à nouer en amont un partenariat avec une société de jeu vidéo.

Le cinéma français d'animation fait preuve d'une vitalité exceptionnelle avec des studios qui recrutent en permanence. C'est le fruit d'une politique publique réussie qui a su créer en France, et spécialement à Angoulême en région Nouvelle-Aquitaine, un environnement stimulant pour l'animation. Les studios, les écoles, les talents y sont reconnus dans le monde entier. Ils accueillent et confectionnent le meilleur de la production française et internationale.

C'est dans cette dynamique régionale que le Cartoon organise la 22^{ème} édition de Cartoon Movie, du mardi 3 au jeudi 5 mars 2020 au Palais des Congrès de Bordeaux Lac, avec le soutien du Programme MEDIA, du Centre National du Cinéma et de l'image animée, de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Métropole de Bordeaux.

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis pourrait renouveler, pour la 4^{ème} année consécutive, son partenariat avec Cartoon, organisateur de l'événement, et apporter un soutien financier d'un montant de 30 000€. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention financière signée entre le Pôle Image Magelis et Cartoon.

La présence de participants issus de 35 pays, ainsi que la couverture médiatique remarquable dont bénéficiera le Cartoon Movie (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribueront au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement international dans l'industrie des nouvelles technologies de l'image.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (15 présents / 15 votants / 15 voix « pour ») :

- approuvent le principe d'un partenariat entre l'Association Européenne du Film d'Animation et le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis ;
- acceptent le soutien financier - d'un montant de 30 000 € - du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'Association Européenne du Film d'Animation pour l'organisation du Cartoon Movie 2020;
- autorisent monsieur le Président :
 - à signer la convention financière de partenariat afférente et tous les documents relatifs à ce dossier ;
 - à conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 janv. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 janv. 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 17 janvier 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis